

Marie-Pierre Rixain  
Députée de l'Essonne  
Présidente de la Délégation aux droits des femmes  
et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Paris, le 22 mai 2018

Affaire suivie par : Adrien Vincentelli  
Tél. : 01 40 63 57 61  
Mèl : [adrien.vincentelli@clb-an.fr](mailto:adrien.vincentelli@clb-an.fr)  
Réf. : ANAV-2018-05-22-006

Monsieur le Directeur,

Vous avez souhaité m'interpeller à propos de l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 kilomètres par heure en m'adressant un exemplaire de votre lettre « Défense conducteurs » du mois d'avril. Je l'ai lue attentivement et vous en remercie.

Je précise tout d'abord que la mesure dont il est question consiste en la réduction de la vitesse maximale autorisée de 90 km/h à 80km/h sur les routes départementales à double sens dénuées de séparateur central.

Cette mesure gouvernementale prise lors du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier dernier est décidée à la suite d'une expérimentation dont les résultats tendent à montrer qu'une réduction de la vitesse permettra d'améliorer la sécurité sur nos routes. Mais cette expérimentation, malgré ses résultats positifs, a été conduite sur une durée inférieure à la durée statistique minimale d'observation en matière d'accidentologie, qui est de 5 ans. Le gouvernement s'est donc aussi basé sur l'avis du comité des experts du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) de 2014, la recommandation du même CNSR et surtout sur les données scientifiques incontestables qui démontrent l'efficacité de la baisse des vitesses pour réduire l'accidentalité.

Je peux comprendre la philosophie des revendications que vous m'exprimez, qui est celle de nombreux Français. Néanmoins, le constat est là : la route tue toujours plus. Le nombre de morts sur les routes est reparti à la hausse depuis 3 ans. Aujourd'hui, ce sont plus de 3 000 morts et 70 000 blessés chaque année. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas agir et l'abaissement de la vitesse à 80 km/h pourrait épargner 350 à 400 vies par an. La décision prise par le gouvernement me semble donc nécessaire, même si elle apparaît impopulaire.

.../...

Il est intéressant de noter que le CISR du 9 janvier a aussi pris d'autres décisions qui sont de nature à améliorer la vie des usagers de la route, notamment :

- La protection des acheteurs de voitures et motos d'occasion en donnant accès gratuitement à l'historique des réparations importantes d'un véhicule (2018),
- La publication d'une carte de l'implantation des radars automatiques en France en lien avec l'accidentalité et les recettes générées dans un objectif de transparence (début 2018),
- La suppression de l'obligation de détenir un éthylotest dans son véhicule. Rappelons que cette obligation n'était que théorique et qu'elle n'était pas sanctionnée. Le gouvernement préfère d'autres moyens, pour mettre à disposition de tous, des éthylotests fiables durant l'année 2018.

Par ailleurs, l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire constituera une expérimentation à l'échelle nationale. Un bilan sera fait en 2020. Si cette expérimentation n'est pas concluante, l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sera abandonné et la limitation à 90 km/h sera rétablie. J'ajoute que si les forces de l'ordre auront pour mission de faire respecter cette nouvelle limitation, l'intégralité du montant des contraventions dressées sera reversée au fonds d'investissement pour la modernisation des structures de prise en charge des accidentés de la route qui sera créé en 2019. Cet argent sera donc dédié à celles et ceux qui ont été blessés sur la route.

J'espère, par cette lettre, avoir répondu, certes brièvement, à vos remarques qui nécessiteraient des échanges bien plus profonds. A ce titre, je souhaite vous assurer de mon entière disponibilité, et de celle de mon équipe parlementaire, pour vous recevoir et vous écouter. Permettez-moi donc de vous informer que ma permanence parlementaire est ouverte tous les jours de la semaine sur rendez-vous (01 69 81 70 35 ou [mprixain.perm@orange.fr](mailto:mprixain.perm@orange.fr)).

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à dévouement,*



Marie-Pierre RIXAIN

Monsieur Pierre-Olivier Cavey  
*Directeur des études et des campagnes - Ligue  
de Défense des conducteurs*  
23, avenue Jean Moulin  
75014 Paris